

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 025-200069565-20230228-2023_0001-DE



EXTRAIT DU

**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS**

Séance du 28 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autre présent : M. PETITE Gilles.

Excusés : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absents : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PENZES Eric ayant donné procuraton à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

Nombre de membres

En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés : 13
Représentés :
Démissions : 0

Résultat du vote :

Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abatention : 0

Date de la convocation
22/02/2023

Objet de la délibération
Budget assainissement
Approbation du Compte de
Gestion 2022

Le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le compte de gestion 2022 du budget « Assainissement » du comptable.

Il précise que ces écritures sont conformes à celles du compte administratif pour cette même période.

Le Conseil Communautaire, l'exposé du Président entendu et à l'unanimité :

- constate la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion du budget « Assainissement » de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits
Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

EXTRAIT DU

ID : 025-200069565-20230228-2023_002-DE

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 28 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Mouthe, sous la Présidence de M. Claude LIETTA.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois) M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHIN Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet)

Autre présent : M. PETITE Gilles,

Excusés : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maisor Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Gérardine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. PENZES Eric (Rochejean)

Absents : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine),

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs) , M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean)

Date de la convocation
22/02/2023**Objet de la délibération**
Budget assainissement
Approbation du Compte
Administratif 2022

Le Président rappelle qu'après avoir pris connaissance du compte de gestion, le conseil communautaire doit voter le compte administratif du budget « Assainissement » 2022.

Budget Assainissement**Fonctionnement**

Résultat de l'exercice 2022

Dépenses	2 887 177.36
Recettes	3 331 862.30
Solde	444 684.94

Report de 2021

443 961.37

Restes à réaliser

Dépenses	-
Recettes	-
Solde	-

Résultats cumulés 2022

Dépenses	2 887 177.36
Recettes	3 775 823.67
Solde	888 646.31

Résultat de clôture au 31/12/2022 avec RAR

997 799.41

Résultat de clôture au 31/12/2022 sans RAR

1 303 299.41

Investissement

Résultat de l'exercice 2022

Dépenses	9 108 227.79
Recettes	8 221 696.88
Solde	- 886 530.91

Report de 2021

1 301 184.01

Restes à réaliser

Dépenses	3 893 500.00
Recettes	3 588 000.00
Solde	- 305 500.00

Résultats cumulés 2021

Dépenses	13 001 727.79
Recettes	13 110 880.89
Solde	109 153.10



Après avoir entendu les explications, M. J-M SAILLARD, Président, se retire et ne participe pas au vote. M. C. LIETTA, 1^{er} Vice-Président met au vote le compte administratif du budget « Assainissement » de la CCLMHD pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Le conseil communautaire, après avoir entendu les explications, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2022 du budget « Assainissement » de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs.

**Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits
Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
J.M SAILLARD**





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

EXTRAIT DU ID : 025-200069565-20230228-2023_003-DE

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 28 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateaublanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emille (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet)

Autre présent : M. PETITE Gilles,

Excusés : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. PENZES Eric (Rochejean)

Absents : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondfontaine).

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs) , M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean)

Nombre de membres

En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés : 13
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Biancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
22/02/2023Objet de la délibération
Budget assainissement
Affectation des résultats
2022

Après avoir présenté le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2022 du budget « Assainissement », l'affectation des résultats suivante est validée :

- Report de l'excédent d'investissement de 414 653.10 € au compte 001 « résultat reporté investissement »,
- Report de l'excédent de fonctionnement de 888 646.31 € au compte 002 « résultat reporté de fonctionnement ».

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits
Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
J.M SAILLARD





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés : 13
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
22/02/2023Objet de la délibération**Budget déchets
Approbation du Compte
de Gestion 2022****EXTRAIT DU REGISTRE****des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS**

Séance du 28 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Mouthé, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet)

Autre présent : M. PETITE Gilles.

Excusés : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzel), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthé), M. PENZES Eric (Rochejean)

Absents : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzel) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean)

Le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le compte de gestion 2022 du budget « Déchets » du comptable.

Il précise que ces écritures sont conformes à celles du compte administratif pour cette même période.

Le Conseil Communautaire, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré :

- constate la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion du budget « Déchets » de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits
Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
J.M SAILLARD





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres	
En exercice : 49	
Quorum : 25	
Présents : 35	
Votants : 41	
Ayant donné procuration : 06	
Absents/excusés : 14	
Représentés :	
Démissions : 0	
Résultat du vote :	
Pour : 41	
Contre : 0	
Blancs et nuls : 0	
Abstention : 0	

Date de la convocation
22/02/2023

Objet de la délibération

Budget déchets
Approbation du Compte
Administratif 2022

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 28 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Mouthe, sous la Présidence de M. C. LIETTA

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateaublanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet)

Autre présent : M. PETITE Gilles,

Excusés : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. PENZES Eric (Rochejean)

Absents : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine),

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean)

Le Président rappelle qu'après avoir pris connaissance du compte de gestion, le conseil communautaire doit voter le compte administratif du budget « Déchets » 2022.

Budget Déchets

Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2022

Dépenses	2 441 798.52
Recettes	2 521 037.18
Solde	79 238.66

Report de 2021 - 259 791.99

Restes à réaliser

Dépenses	-
Recettes	-
Solde	-

Résultats cumulés 2022

Dépenses	2 441 798.52
Recettes	2 261 245.19
Solde	- 180 553.33

Résultat de clôture au 31/12/2022 avec RAR

Résultat de clôture au 31/12/2022 sans RAR

Investissement

Résultat de l'exercice 2022

Dépenses	214 555.54
Recettes	186 275.91
Solde	- 28 279.63

Report de 2021 524 217.95

Restes à réaliser

Dépenses	95 000.00
Recettes	52 000.00
Solde	- 43 000.00

Résultats cumulés 2021

Dépenses	309 555.54
Recettes	762 493.86
Solde	452 938.32

272 384.99

315 384.99

Après avoir entendu les explications, M. J-M SAILLARD, Président, se retire et ne participe pas au vote. M. C. LIETTA, 1^{er} Vice-Président met au vote le compte administratif du budget « Déchets » de la CCLMHD pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Le conseil communautaire, après avoir entendu les explications, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2022 du budget « Déchets » de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs.

**Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits
Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
J.M SAILLARD**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés : 13
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
22/02/2023Objet de la délibération**Budget déchets**
Affectation des résultats
2022**EXTRAIT DU REGISTRE**
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 28 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet)

Autre présent : M. PETITE Gilles,

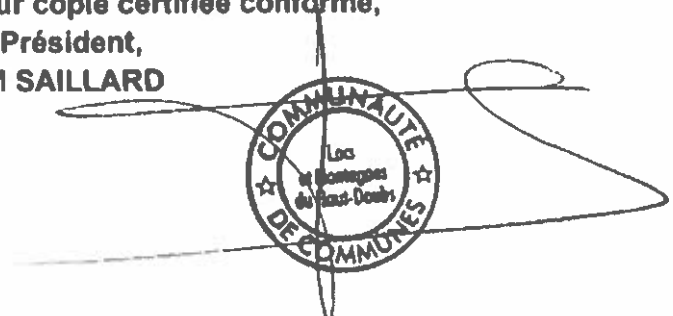
Excusés : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. PENZES Eric (Rochejean)

Absents : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine),

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean)

Après avoir présenté le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2022 du budget «Déchets», l'affectation des résultats suivante est validée :

- **Report de l'excédent d'investissement de 495 938.32 € au compte 001 « résultat reporté investissement »**,
- **Report du déficit de fonctionnement de 180 553.33 € au compte 002 « résultat reporté fonctionnement »**.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits
Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
J.M SAILLARD

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés : 13
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
22/02/2023Objet de la délibération
Budget ZA du Brey
Approbation du Compte
de Gestion 2022**EXTRAIT DU**
**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS**

Séance du 28 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet)

Autre présent : M. PETITE Gilles,

Excusés : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. PENZES Eric (Rochejean)

Absents : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean)

Le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le compte de gestion 2022 du budget « ZA du Brey » du comptable.

Il précise que ces écritures sont conformes à celles du compte administratif pour cette même période.

Le Conseil Communautaire, l'exposé du Président entendu et à l'unanimité :

- constate la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion du budget « ZA du Brey » de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

**Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits
Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
J.M SAILLARD**





EXTRAIT DU
des DELIBERATIONS du CONSEIL
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

ID : 025-200069565-20230228-2023_008-DE

Séance du 28 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Mouthé, sous la Présidence de M. C. LIETTA

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. MINNITI Oidier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emille (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet)

Autre présent : M. PETITE Gilles,

Excusés : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthé), M. PENZES Eric (Rochejean)

Absents : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondelontaine),

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs) , M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean)

Nombre de membres	
En exercice : 49	
Quorum : 25	
Présents : 35	
Votants : 41	
Ayant donné procuration : 06	
Absents/excusés : 14	
Représentés :	
Démissions : 0	
Résultat du vote :	
Pour : 41	
Contre : 0	
Blancs et nuls : 0	
Abstention : 0	

Date de la convocation
22/02/2023

Objet de la délibération

Budget ZA du Brey
Approbation du Compte
Administratif 2022

Le Président rappellera qu'après avoir pris connaissance du compte de gestion, le conseil communautaire doit voter le compte administratif du budget « ZA du Brey » 2022.

Budget ZA Brey

Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2022

Dépenses	403 844.38
Recettes	<u>182 908.89</u>
Solde	- 220 935.49

Report de 2021 - 6 395.67

Restes à réaliser

Dépenses	-
Recettes	-
Solde	-

Résultats cumulés 2022

Dépenses	410 240.05
Recettes	<u>182 908.89</u>
Solde	- 227 331.16

Résultat de clôture au 31/12/2022 avec RAR - 227 331.16

Résultat de clôture au 31/12/2022 sans RAR - 227 331.16

Investissement

Résultat de l'exercice 2022

Dépenses	-
Recettes	<u>400 263.93</u>
Solde	400 263.93

Report de 2021 - 400 263.93

Restes à réaliser

Dépenses	-
Recettes	-
Solde	-

Résultats cumulés 2021

Dépenses	400 263.93
Recettes	<u>400 263.93</u>
Solde	-

Après avoir entendu les explications, M. J-M SAILLARD, Président, se retire et ne participe pas au vote. M. C. LIETTA, 1^{er} Vice-Président met au vote le compte administratif du budget « ZA du Brey » de la CCLMHD pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Le conseil communautaire, après avoir entendu les explications, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2022 du budget « ZA du Brey » de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs.

**Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits
Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
J.M SAILLARD**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés : 13
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
22/02/2023Objet de la délibération
Budget ZA du Brey
Affectation des résultats
2022**EXTRAIT DU**
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 28 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emille (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODSCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet)

Autre présent : M. PETITE Gilles.

Excusés : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. PENZES Eric (Rochejean)

Absents : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondfontaine).

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean)

Après avoir présenté le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2022 du budget « ZA du Brey » puis rappelé la délibération du 08/12/2022 décidant de dissoudre ce budget, le résultat ci-dessous est constaté :

- Déficit de fonctionnement de 227 331.16 €

Compte tenu de la dissolution du budget « ZA du Brey » en 2022, le conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents décide :

- **De déduire ce déficit de fonctionnement de 227 331.16 € de l'excédent de fonctionnement du compte 002 « résultat reporté fonctionnement » du Budget Général.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits
Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
J.M SAILLARD



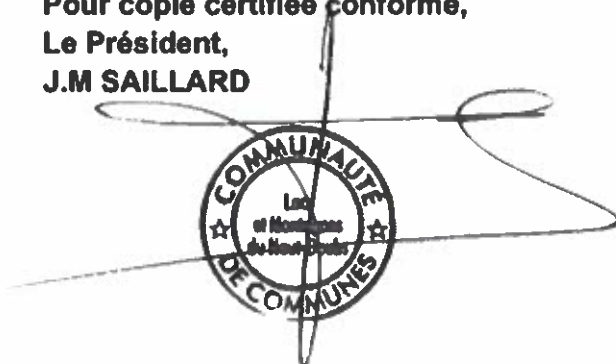


Après avoir entendu les explications, M. J-M SAILLARD, Président, se retire et ne participe pas au vote. M. C LIETTA, 1^{er} Vice-Président met au vote le compte administratif du budget « ZA des Longevilles Mont d'Or » de la CCLMHD pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Le conseil communautaire, après avoir entendu les explications, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2022 du budget « ZA des Longevilles Mont d'Or » de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs.

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits**

**Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
J.M SAILLARD**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

EXTRAIT DU RE

**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS**

Séance du 28 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métablef), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallat), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet)

Autre présent : M. PETITE Gilles.

Excusés : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. PENZES Eric (Rochejean)

Absents : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean)

Nombre de membres

En exercice : 49
 Quorum : 25
 Présents : 36
 Votants : 42
 Ayant donné procuration : 06
 Absents/excusés : 13
 Représentés :
 Démissions : 0

Résultat du vote :

Pour : 42
 Contre : 0
 Blancs et nuls : 0
 Abstention : 0

Date de la convocation
22/02/2023

Objet de la délibération
Budget ZA de Labergement
Ste Marie
Approbation du Compte de
Gestion 2022

Le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le compte de gestion 2022 du budget « ZA Labergement Ste Marie » du comptable.

Il précise que ces écritures sont conformes à celles du compte administratif pour cette même période.

Le Conseil Communautaire, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré : constate la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion du budget « ZA Labergement Ste Marie » de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
sussdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres	
En exercice : 49	
Quorum : 25	
Présents : 35	
Votants : 41	
Ayant donné procuration : 06	
Absents/excusés : 14	
Représentés :	
Démissions : 0	
Résultat du vote :	
Pour : 41	
Contre : 0	
Blancs et nuls : 0	
Abstention : 0	

Date de la convocation
22/02/2023Objet de la délibération
**Budget ZA de Labergement
Ste Marie
Approbation du Compte
Administratif 2022****EXTRAIT DU REGISTRE**
**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS**

Séance du 28 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Mouthe, sous la Présidence de M. C. LIETTA

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelbianc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Mélabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Monperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet)

Autre présent : M. PETITE Gilles,

Excusés : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. PENZES Eric (Rochejean)

Absents : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine),

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean)

Le Président rappelle qu'après avoir pris connaissance du compte de gestion, le conseil communautaire doit voter le compte administratif du budget « ZA Labergement Ste Marie » 2022.

Budget ZA Labergement**Fonctionnement**

Résultat de l'exercice 2022

Dépenses	57 636.78
Recettes	-
Solde	- 57 636.78

Report de 2021

40 700.24

Restes à réaliser

Dépenses	-
Recettes	-
Solde	-

Résultats cumulés 2022

Dépenses	16 936.54
Recettes	-
Solde	- 16 936.54

Résultat de clôture au 31/12/2022 avec RAR

- 16 936.54

Résultat de clôture au 31/12/2022 sans RAR

- 16 936.54

Investissement

Résultat de l'exercice 2022

Dépenses	-
Recettes	56 625.18
Solde	56 625.18

Report de 2021

- 56 625.18

Restes à réaliser

Dépenses	-
Recettes	-
Solde	-

Résultats cumulés 2021

Dépenses	56 625.18
Recettes	56 625.18
Solde	-

Après avoir entendu les explications, M. J-M SAILLARD, Président, se retire et ne participe donc pas au vote. M. C. LIETTA, 1^{er} Vice-Président met au vote le compte administratif du budget « ZA Labergement Ste Marie » de la CCLMHD pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte administratif 2022 du budget « ZA Labergement Ste Marie » de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs.

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER**EXTRAIT DU REGISTRE**
**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS**

Séance du 28 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucia, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageols), M. POPULAIRE Sébastien (Toullon et Loutelet)

Autre présent : M. PETITE Gilles.

Excusés : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. PENZES Eric (Rochejean)

Absents : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean)

Nombre de membres

En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés : 13
Représentés :
Démissions : 0

Résultat du vote :

Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

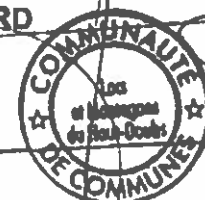
Date de la convocation
22/02/2023**Objet de la délibération**
**Budget ZA de Labergement
Ste Marie
Affectation des Résultats
2022**

Après avoir présenté le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2022 du budget « ZA de Labergement Ste Marie » puis rappelé la délibération du 12/04/2022 décidant de dissoudre ce budget, le résultat ci-dessous est constaté :

- Déficit de fonctionnement de 16 936.54 €

Compte tenu de la dissolution du budget « ZA de Labergement Ste Marie » en 2022, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **De déduire ce déficit de fonctionnement de 16 936.54 € de l'excédent de fonctionnement du compte 002 « résultat reporté fonctionnement » du Budget Général.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois
suscitsPour copie certifiée conforme,
Le Président,
J.M SAILLARD

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 38
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés : 13
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Biancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
22/02/2023Objet de la délibération
Budget général
Approbation du Compte
Gestion 2022

EXTRAIT DU ID : 025-200069565-20230228-2023_016-DE

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 28 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateaublanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autre présent : M. PETITE Gilles.

Excusés : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absents : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs) . M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

Le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le compte de gestion 2022 du budget « Général » du comptable.

Il précise que ces écritures sont conformes à celles du compte administratif pour cette même période.

Le Conseil Communautaire, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré :

- constate la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion du budget « Général » de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits
Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le 08/03/2023

Bravo
Le Faüt

EXTRAIT DU REGISTRE

ID : 025-200069565-20230228-2023_017-DE

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 28 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Mouthe, sous la Présidence de M. C. LIETTA

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Monperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageols), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet)

Autre présent : M. PETITE Gilles.

Excusés : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. PENZES Eric (Rochejean)

Absents : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean)

Date de la convocation
22/02/2023

Objet de la délibération

Budget général
Approbation du Compte
Administratif 2022

Le Président rappelle qu'après avoir pris connaissance du compte de gestion, le conseil communautaire doit voter le compte administratif du budget « Général » 2022.

Budget Général

Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2022

Dépenses	6 744 777.72
Recettes	7 191 132.22
Solde	446 354.50

Report de 2021 3 008 491.60

Restes à réaliser

Dépenses	-
Recettes	-
Solde	-

Résultats cumulés 2022

Dépenses	6 744 777.72
Recettes	10 199 623.82
Solde	3 454 846.10

Résultat de clôture au 31/12/2022 avec RAR

Résultat de clôture au 31/12/2022 sans RAR

Investissement

Résultat de l'exercice 2022

Dépenses	1 542 908.34
Recettes	2 025 750.63
Solde	482 842.29

Report de 2021 201 473.08

Restes à réaliser

Dépenses	1 076 000.00
Recettes	1 076 000.00
Solde	-

Résultats cumulés 2021

Dépenses	2 618 908.34
Recettes	3 303 223.71
Solde	684 315.37

4 139 161.47

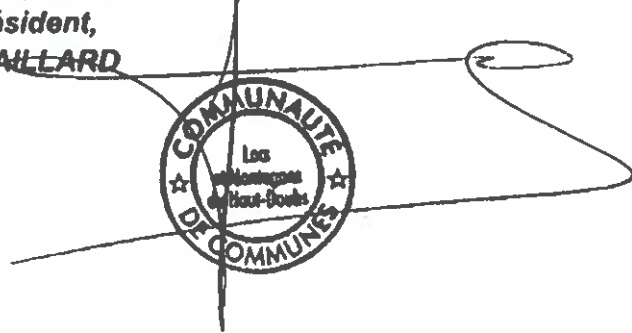
4 139 161.47



Après avoir entendu les explications, M. J-M SAILLARD, Président, se retire et ne participe pas au vote. M. C. LIETTA, 1^{er} Vice-Président met au vote le compte administratif du budget « Général » de la CCLMHD pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Le conseil communautaire, après avoir entendu les explications, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2022 du budget « Général » de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs.

**Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits
Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
J.M SAILLARD**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés : 13
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
22/02/2023Objet de la délibération
Budget général
Affectation des Résultats
2022EXTRAIT DU
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 28 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loulelet).

Autre présent : M. PETITE Gilles.

Excusés : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absents : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

Après avoir présenté le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2022 du budget « Général » puis rappelé les délibérations du 12/04/22 et 13/12/22 relatives aux dissolutions des budgets « ZA du Brey » et « ZA de Labergement Ste Marie », l'affectation des résultats suivante est validée à l'unanimité par les membres du Conseil Communautaire :

- **Report de l'excédent d'investissement de 684 315.37 € au compte 001 « résultat reporté investissement »,**
- **Report de l'excédent de fonctionnement de 3 454 846.10 € au compte 002 « résultat reporté fonctionnement » duquel sera déduit :**
 - **le déficit de fonctionnement issu du budget dissous « ZA du Brey » de 227 331.16 €**
 - **le déficit de fonctionnement issu du budget dissous « ZA de Labergement Ste Marie » de 16 936.54 €**

Soit un total de 3 210 578.40 € à reporter au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits
Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
J.M SAILLARD





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés : 13
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
22/02/2023Objet de la délibérationAcompte sur subvention
2023 - Office de Tourisme

EXTRAIT DU R ID : 025-200069565-20230228-2023 019-DE

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 28 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateaublanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucia, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet)

Autre présent : M. PETITE Gilles,

Excusés : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. PENZES Eric (Rochejean)

Absents : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine),

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean)

Afin de permettre à l'Office de Tourisme d'avoir une trésorerie suffisante pour payer ses dépenses en ce début d'année, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à verser un acompte sur la subvention 2023 de 150 000 € en ouvrant un crédit de même montant au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations ». Cette somme sera reprise au budget primitif 2023.

Ces explications entendues, les conseillers communautaires à l'unanimité valident le versement de cet acompte et autorisent le Président à tout mettre en œuvre pour effectuer ce virement.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
sudsits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 26
Présents : 38
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés : 13
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
22/02/2023Objet de la délibération**Sarbacane :
Acompte sur subvention
2023**

EXTRAIT DU ID : 025-200069565-20230228-2023_020-DE

**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS****Séance du 28 février 2023**

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Mouthé, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gatlin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métablef), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet)

Autre présent : M. PETITE Gilles,

Excusés : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthé), M. PENZES Eric (Rochejean)

Absents : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine),

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs) , M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean)

L'Association Sarbacane, sous convention avec la Communauté de Communes, développe sur le territoire de cette dernière son projet culturel « Transhumance » dont la saison 2022-2023 a débuté en septembre dernier.

Il est proposé au Conseil Communautaire, afin de lui assurer une trésorerie suffisante pour payer ses dépenses, d'autoriser le Président à verser un acompte sur la subvention 2023 d'un montant de 28 000 € et d'ouvrir un crédit du même montant au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations ». Cette somme sera reprise au budget primitif 2023.

Ces explications entendues, les conseillers communautaires à l'unanimité valident le versement de cet acompte et autorisent le Président à tout mettre en œuvre pour effectuer ce virement.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
sudsits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER**EXTRAIT DU****des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS**

Séance du 28 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emille (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet)

Autre présent : M. PETITE Gilles,

Excusés : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. PENZES Eric (Rochejean)

Absent : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondfontaine),

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean)

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés : 13
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation

22/02/2023

Objet de la délibération**Ouvertures de crédits au
budget assainissement**

Dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration des Longevilles Mont d'Or et de la construction du bac de rétention de Malbuisson,

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorise l'ordonnateur sur décision de l'organe délibérant, à engager liquider et mandater, avant le vote du budget, les dépenses d'investissement dans la limite du quart de celles prévues au budget de l'exercice précédent.

Dans l'attente du vote des crédits nécessaires au Budget Primitif du Budget « assainissement », il y a lieu d'affecter les dépenses autorisées et nécessaires,

Le Conseil Communautaire, les explications entendues, à l'unanimité des membres présents:

- **Autorise le Président à mandater :**
 - **Les dépenses dans la limite du quart des dépenses d'investissement du budget assainissement de l'année 2022 à savoir :**
 - **Les dépenses d'investissement inscrites au BP assainissement 2022**

Opération 125 Bac rétention Malbuisson :

c/ 2313 - Construction : 1 300 000 € / 4 = 325 000 €

Opération 122 Nouvelles STEU Les Longevilles :

c/ 2313 - Construction : 5 910 841.37 € / 4 = 1 477 710 €

c/ 2315 - Installation matériel : 3 000 000 € / 4 = 750 000 €

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits
Pour copie certifiée conforme
Le Président,
J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés : 13
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
22/02/2023

Objet de la délibération

**Suppression d'un poste
ATSEM 2^e classe et création
d'un poste ATSEM 1^e classe.**

EXTRAIT DU

des DELIBERATIONS du CONSEIL
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 025-200069565-20230228-2023_022-DE



Séance du 28 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Mouthé, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet)

Autre présent : M. PETITE Gilles,

Excusés : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthé), M. PENZES Eric (Rochejean)

Absents : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine),

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean)

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emploi,

Vu la délibération du 13/1/2018 (n°80) fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les avancements (LDG) établis le 01/01/2023 pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2027.

Chaque année des agents peuvent prétendre aux avancements de grade. Au titre de l'année 2023 et au regard de la manière de servir ainsi que de la capacité à exercer des missions d'un grade supérieur, un seul des deux agents pouvant être nommés au grade supérieur sera proposé.

Il convient dès lors de supprimer son grade et de créer le nouveau.

Il est proposé au Conseil Communautaire la suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^eme classe et la création d'un poste d'ATSEM principal 1^ere classe.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents, décide :

La suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^eme classe à compter du 01/03/2023

La création d'un poste d'ATSEM principal 1^ere classe à compter du 01/03/2023

Autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires en lien avec cette décision

Fait et délibéré les ans, jours et mois
sudsits

Pour copie certifiée conforme

Le Président,
J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés : 13
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
22/02/2023

Objet de la délibération

**Création d'un poste d'adjoint
administratif au service du
secrétariat intercommunal à
temps non complet**

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le 08/03/2023

Breget
Levraut

ID : 025-200069565-20230228-2023_023-DE

EXTRAIT DU R

**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

Séance du 28 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Mouthé, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métablef), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Pelite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet)

Autre présent : M. PETITE Gilles,

Excusés : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthé), M. PENZES Eric (Rochejean)

Absents : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine),

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean)

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Président indique qu'actuellement, un agent à temps non complet occupe un poste d'adjoint administratif contractuel au service du secrétariat intercommunal, commune de Sarrageois et Le Brey. Il ressort des échanges avec les maires des communes concernées que cet agent assure ses missions avec efficacité, rigueur et sérieux.

Le maintien de cet agent est indispensable auprès des communes et des administrés.

Il est proposé au Conseil Communautaire, la création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet à raison de 28 /35^{ème} à compter du 01/03/2023.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, se prononce sur :

- **La création d'un emploi d'adjoint administratif au service du secrétariat intercommunal Le Brey (13/35h) et Sarrageois (15/35h), à temps non complet à raison de 28/35^{ème} à compter du 01/03/2023**
- **La modification et la validation du tableau des effectifs au 01/03/2023**
- **Autorise le Président à signer les conventions et toutes autres pièces nécessaires à la mise à disposition auprès des communes concernées**

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
J.M SAILLARD





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés : 13
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
22/02/2023

Objet de la délibération

**Augmentation de la quotité
horaire hebdomadaire d'un
agent affecté au secrétariat
intercommunal**

EXTRAIT DU des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 28 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateaublanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet)

Autre présent : M. PETITE Gilles,

Excusés : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. PENZES Eric (Rochejean)

Absents : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine),

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean)

Le président indique qu'un agent appartenant au corps des adjoints administratifs territoriaux est actuellement affecté au secrétariat intercommunal, communes de Crouzet (8/35h) et Reculfoz (8/35h) à raison de 16/35^{ème} hebdomadaires ; qu'il ressort de discussions avec les maires concernés qu'au regard de l'évolution de la charge de travail et des missions exercées, il est nécessaire d'augmenter la quotité de travail hebdomadaire de cet agent à 18/35^{ème}.

Par ailleurs, l'agent est employée, par contrat direct, pour des tâches de secrétariat auprès du syndicat intercommunal des eaux des combes derniers à raison d'une heure par semaine. Les élus du Syndicat souhaiteraient que l'agent soit gérée par la CC, dans le cadre des missions exercées. Il conviendrait, dès lors, de conclure une convention entre la CCLMHD et le Syndicat susvisé pour la mise à disposition de cet agent.

Il est proposé au Conseil Communautaire l'augmentation de la quotité hebdomadaire de l'agent de 3 heures soit un nouveau temps de travail de 19/35^{ème} à compter du 01/04/2023, au bénéfice des communes (18/35h) et du syndicat intercommunal (1/35h).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents se prononce sur :

- **L'augmentation du temps de travail hebdomadaire d'un adjoint administratif affecté aux communes de Crouzet (9/35h), Reculfoz (9/35h) et du Syndicat intercommunal des eaux des combes derniers (1/35h) à raison de 19/35^{ème}**
- **Autorise le président à signer les conventions nécessaires à cette mise à disposition auprès des communes et du syndicat intercommunal concernés ainsi que tous les autres documents nécessaires à cette augmentation du temps de travail.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits
Pour copie certifiée conforme
Le Président,
J.M SAILLARD





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés : 13
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
22/02/2023Objet de la délibération**Mise à disposition des agents
au bénéfice des autres
collectivités du ressort**

EXTRAIT DU ID : 025-200069565-20230228-2023_025-DE

**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS**

Séance du 28 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emille (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet)

Autre présent : M. PETITE Gilles.

Excusés : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. PENZES Eric (Rochejean)

Absents : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean)

Par principe, la mise à disposition est la situation du fonctionnaire réputé occuper son emploi qui, demeurant dans son corps ou son cadre d'emploi d'origine, continue à percevoir la rémunération correspondante mais exerce ses fonctions hors de l'administration où il a vocation à servir (art. L512-6 du Code Général de la Fonction Publique)

Elle doit recueillir l'accord du fonctionnaire et être prévue par une convention conclue entre la collectivité d'origine et l'organisme d'accueil.

Le président rappelle que depuis la création de la CCLMHD, plusieurs agents affectés au sein de la collectivité sont mis à disposition des communes ou de syndicats du ressort, dans le cadre de support technique ou de secrétariat intercommunal, par convention. Depuis lors, chaque mise à disposition faisait l'objet d'une délibération dans laquelle il était autorisé à signer ponctuellement les conventions idoines. Afin de faciliter la gestion de ces mouvements, il propose au Conseil Communautaire, de l'autoriser à signer toute convention de mise à disposition réciproque intervenant entre la CC et les collectivités du ressort.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise le président à signer toute convention de mise à disposition réciproque entre la CC, les mairies ou syndicats du ressort**
- **Autorise le président à signer toute décision en lien avec cette thématique.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois
sudsits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés : 13
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
22/02/2023Objet de la délibération**Création d'un poste d'adjoint
administratif à temps complet**

EXTRAIT DU R ID : 025-200069565-20230228-2023_026-DE

**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

Séance du 28 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bols), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bols), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lude, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet)

Autre présent : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. PENZES Eric (Rochejean)

Absents : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine),

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean)

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Président indique qu'en raison d'un changement de fonction d'un personnel au sein du siège (passage du secrétariat assainissement au secrétariat intercommunal), il est nécessaire de recruter un nouvel agent à raison de 16/35h. Par ailleurs, lors de la dernière conférence des maires, il a été proposé que la communauté de communes recrute un agent spécialisé en comptabilité pour remplacer les secrétaires de mairie en cas d'absence.

Au vu de ces deux informations il est proposé au Conseil Communautaire la création d'un poste d'adjoint administratif, à temps complet à raison de 35/35^{ème}, à compter du 03/04/2023.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications décide :

- **La création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 03/04/2023**
- **La modification et la validation du tableau des effectifs au 03/04/2023.**

Et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme,
Le Président.

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés : 13
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
22/02/2023Objet de la délibération

**Approbation du zonage
d'assainissement des 7
communes du bassin
MOUTHE-GELLIN**

EXTRAIT DU R I D : 025-200069565-20230228-2023_027-DE

**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

Séance du 28 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de fêtes de Moulthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villédieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet)

Autre présent : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. PENZES Eric (Rochejean)

Absents : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean)

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 1331-1 et suivants ;
 Vu la loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992 amendée par la loi n°2006/1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
 Vu la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement ;
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-10, R2224-8 et 9 ;
 Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L. 151-24 ;
 Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.123-6 et R.123-7 ;
 Vu le rapport accompagné de cartes, du cabinet d'études PMM, chargé d'établir un projet de zonage d'assainissement qui décrit et justifie :
 Le milieu récepteur
 Les zones naturelles présentes sur les communes (ZNIEFF, zones humides, Natura 2000)
 Les ressources en eau potable
 Le système d'assainissement collectif (collecte et traitement)
 Le système d'assainissement non collectif
 Vu la décision n° E22000040 /25 en date du 23/06/22 du Tribunal Administratif de Besançon nommant Monsieur LAMBLIN Jean-Paul, commissaire enquêteur ;
 Vu l'arrêté du Président de la CCLMHD, en date du 30 Août 2022, qui prends acte du projet et décide d'organiser une enquête publique sur les communes concernées ;
 Vu la décision n° 2022DKBFC54 en date du 7 septembre 2022, rendue par la MRAe de ne pas soumettre la révision du zonage d'assainissement à évaluation environnementale ;
 Vu l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et à la révision du zonage d'assainissement qui s'est déroulée du 3 Octobre 2022 au 4 Novembre 2022 inclus dans les 7 communes concernées lors de 11 permanences ;
 Vu le procès-verbal de synthèse ne comportant aucune observation du public remis par le commissaire-enquêteur en date du 16 Novembre 2022 ;



Vu l'avis défavorable émis par le commissaire enquêteur pour le motif suivant : « En l'absence de localisation des parcelles classées en ANC et l'absence de concertation entre les propriétaires de ces parcelles et le maître d'ouvrage ;

Considérant que le projet de mise à jour des zonages d'assainissement était destiné à adapter la carte de zonage d'assainissement avec les différents documents d'urbanisme en cours.

Considérant que ces mises à jour étaient indispensables au vu de l'ancienneté des principaux zonages des communes de Brey et Maison du Bois, Chaux-Neuve, Gellin, Les Villedieu, Mouthe, Petite-Chaux et Sarrageois et afin d'être en conformité avec le programme de travaux sur le système d'assainissement collectif (réseaux d'assainissement + station d'épuration) d'un montant de près de 2 Millions d'Euros.

Considérant que les habitations en Assainissement non Collectif ne sont pas impactées par la mise à jour des 7 zonages d'assainissement puisqu'elles étaient déjà en assainissement autonome et elles le resteront dans le cadre de la modification des zonages d'assainissement.

Considérant que pour les nouvelles habitations en zonage non collectif, le règlement du SPANC de la CCLMHD demande une étude de sol afin de connaître la faisabilité des projets.

Considérant que la Collectivité est en très grande majorité en Assainissement Collectif sur ce secteur et qu'elle souhaite renforcer, par des mises en séparatifs notamment, ce mode d'assainissement dans les secteurs déjà équipés.

Considérant qu'il n'y a eu aucune observation, ni aucune demande de raccordement aux réseaux collectifs de la part des propriétaires situés dans le périmètre relevant de l'Assainissement Non Collectif.

Considérant qu'aucun avis n'a été émis lors de l'enquête publique dans les registres mis à disposition dans les différentes mairies

Considérant que le commissaire enquêteur n'a eu aucune visite durant ses permanences

Considérant que le seul motif de l'absence de localisation de ces habitations en ANC ne semble pas justifier un avis défavorable et aurait mérité tout au plus des réserves dans l'avis du Commissaire Enquêteur.

Considérant que le zonage d'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire est prêt à être approuvé ;

L'exposé entendu, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Décident de passer outre l'avis du Commissaire Enquêteur au vu des considérants ci-dessus,**
- **Approuvent la révision du zonage d'assainissement des communes de Brey et Maison du Bois, Chaux-Neuve, Gellin, Les Villedieu, Mouthe, Petite-Chaux et Sarrageois, tel qu'annexé à la présente délibération,**
- **Informent que le zonage d'assainissement sera annexé au plan local d'urbanisme des communes,**
- **Informent que le zonage d'assainissement approuvé sera tenu à la disposition du public au siège de la CCLMHD et dans les mairies concernées aux heures habituelles d'ouvertures durant un mois.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés : 13
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
22/02/2023

Objet de la délibération

**Economie : Aide à
l'immobilier
SANDONA / LOCATELLI**

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le 08/03/2023



ID : 025-200069565-20230228-2023 028-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

Séance du 28 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Mouthé, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Pelite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet)

Autre présent : M. PETITE Gilles,

Excusés : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthé), M. PENZES Eric (Rochejean)

Absents : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine),

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean)

La commission « Economie-Agriculture-zones d'activités » réunie le 29 novembre dernier a reçu Mr SANDONA et Mme LOCATELLI pour qu'ils présentent leur projet de création de 2 chambres d'hôtes sur la commune des Hôpitaux Vieux. A cette date leur dossier n'était pas complet (absence de devis). Ces pièces ont été fournies en janvier.

Vu le règlement d'intervention économique approuvé par délibération de la communauté le 09 avril 2019 et la modification apportée le 11 février 2020

Vu la demande déposée par Mr SANDONA et Mme LOCATELLI, pour la création de deux chambres d'hôtes sur la commune des Hôpitaux Vieux,

Vu l'engagement pris pour adhérer à l'office du tourisme et pour obtenir un classement minimum 2 étoiles, 2 épis ou équivalent,

Vu le montant des travaux estimés à 38 606€ TTC,

Vu l'avis favorable de la commission « Economie » réunie le 29 novembre 2022 pour soutenir ce projet sous réserve de la complétude du dossier,

Vu les devis présentés.

Il est proposé aux conseillers communautaires de soutenir ce projet et de voter une aide de 1930€

L'exposé entendu, les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Valident cette aide de 1 930€ correspondant à 5% des dépenses.**
- **DonneNT tout pouvoir au Président pour signer tous les documents nécessaires au versement de cette aide**

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme
Le Président,
J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés : 13
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
22/02/2023

Objet de la délibération

Facturation de prestation des
agents en déchèterie

EXTRAIT DU R ID : 025-200069565-20230228-2023_029-DE

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 28 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louls (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageols), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet)

Autre présent : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. PENZES Eric (Rochejean)

Absents : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine),

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean)

M. C. GINDRE, vice-président en charge des déchets rappelle que les agents de déchèterie sont confrontés à des cas de non - respect des consignes de dépôts, malgré les explications données aux usagers et les affichages sur site.

Les différents flux de déchets en place correspondent à différentes filières de traitement. La présence d'indésirables est préjudiciable à la valorisation de ces déchets, c'est pourquoi les unités de traitement peuvent appliquer des surcoûts financiers, voir un refus de bennes.

Pour éviter les problèmes de valorisation et leur conséquence pour la collectivité, les agents doivent intervenir pour récupérer ces dépôts volontaires et dommageables. Ceci occasionne une mobilisation d'un ou plusieurs agents qui ne peuvent assurer leur responsabilité courante. Puis la collectivité envoie au contrevenant identifié, un rappel au règlement de déchèterie.

Il propose de tarifier le temps consacré à la récupération des déchets, à leur tri et à leur dépôt dans les bonnes filières.

Tarif des agents	A l'heure	65 €/h
Tarif de gestion administrative du dossier	Forfait	80 €

Toute heure commencée est due.

Tout usager qui ne respecterait pas les consignes transmises, en déposant des indésirables dans une ou plusieurs filières de déchèterie, nécessitant l'intervention des agents, se verra appliqué ces tarifs. Une facture sera alors émise par la collectivité.



Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents, approuve cette tarification applicable aux auteurs de dépôts de déchets dans les filières non adaptées de déchèterie et plus généralement à tout acte d'incivilité en matière de déchets.

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le 08/03/2023



ID : 025-200069565-20230228-2023_030-DE

EXTRAIT DU R

**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

Séance du 28 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Mouthé, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bols), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard. Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageols), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet)

Autre présent : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthé), M. PENZES Eric (Rochejean)

Absents : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean)

Nombre de membres

En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés : 13
Représentés :
Démissions : 0

Résultat du vote :

Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
22/02/2023

Objet de la délibération

**Convention d'autorisation en
matière d'immobilier
d'entreprise avec le Conseil
Régional BFC**

M. D. MINNITI vice-président en charge des affaires économiques rappelle que le 07 décembre 2021, le conseil communautaire avait validé avec le Conseil Régional une convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2022.

Il propose au conseil communautaire de renouveler cette convention jusqu'au 31 décembre 2028 (voir PJ) qui permettra à la Région de financer les demandes locales d'aides à l'immobilier des entreprises du territoire de la CCLMHD.

Le conseil communautaire, l'exposé entendu, à l'unanimité :

- **Valide cette convention et autorise la président à la signer ainsi que tous les documents qui s'y rattachent.**

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
sudsits**

Pour copie certifiée conforme,

**Le Président,
J.M SAILLARD**





**CONVENTION D'AUTORISATION EN MATIERE D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ENTRE LE
CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE ET**

.....

Entre d'une part :

La Région Bourgogne-Franche-Comté, sise 4, square Castan - CS 51857 - 25031 BESANCON CEDEX, représentée par Madame Marie-Guite DUFAY, Présidente du Conseil régional, dûment habilitée à l'effet de signer la présente par délibération du Conseil régional n° en date du 2022, ci-après désignée par le terme « la Région »

Et d'autre part :

.....
.....ci-après désigné par le terme « Etablissement Public de Coopération Intercommunale, représenté par

- VU le Règlement (UE) n°651/2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par le règlement (UE) n° 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017, publié au JOUE du 20 juin 2017, et par le règlement (UE) n° 2021/1237 de la Commission européenne du 23 juillet 2021, publié au JOUE du 29 juillet 2021
- VU Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.
- VU les articles L.1511-1 à L.1511-8 et notamment l'article L.1511-3 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT),
- VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM,
- VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,
- VU l'instruction NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, issue de l'application de la loi NOTRe,
- VU le règlement budgétaire et financier adopté lors de l'assemblée plénière du 21 octobre 2022,
- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du
- VU la délibération du Conseil régional en date du 15 décembre 2022

Préambule :

Aux termes de l'article L.1511-3 du CGCT, modifié par l'article 3 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) : « les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles »

Ainsi les aides à l'immobilier d'entreprises, la location ou la vente de terrains ressort des communes et EPCI. Il s'agit d'aides spécifiques pour lesquels le bénéficiaire doit détenir une compétence de plein droit. Toutefois, conformément au troisième alinéa de l'article L.1511-3 CGCT, « La région peut participer au financement des aides et des régimes d'aides mentionnés au premier alinéa du présent article dans des conditions précisées par une convention passée avec la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ».

Il y a donc nécessité d'une convention préalable entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et la Région qui autorise cette dernière à intervenir sur des opérations d'immobilier d'entreprise et qui définit les conditions dans lesquelles a lieu cette intervention.

Une première convention d'autorisation couvrant la période 2017/2021 avait été proposée en déclinaison du Schéma Régional de développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la même période, par la Région Bourgogne-Franche-Comté aux Intercommunalités. Le nouveau SRDEII 2022-2028, adopté lors de l'assemblée plénière du 23 juin 2022, détermine les modalités de notre partenariat et les contractualisations à venir entre la Région et les EPCI. C'est l'objet de cette nouvelle convention d'autorisation pour la période 2023/2028, autorisant la région à participer, dans le cadre de ses dispositifs, au financement des aides à l'immobilier d'entreprises, en complément des EPCI.

Article 1 : Objet

Conformément à l'article L.1511-3 alinéa 3 du CGCT, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale de ... autorise le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté à octroyer des aides financières complémentaires aux aides et régimes d'aides mis en place par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles. Les modalités d'intervention de la Région sont précisées aux articles 3 et 4.

Article 2 : Périmètre

Cette autorisation n'est valable que pour le périmètre de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale pendant la durée de la convention mentionnée à l'article 8

Article 3 : Engagement de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale

L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale s'engage à laisser la Région intervenir en complément de ses propres interventions sur les aides et les régimes d'aides mis en place sur son territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de locations de terrains ou d'immeubles. Il effectuera un contrôle sur ces interventions conformément aux modalités décrites à l'article 6.

Il s'engage à informer la Région de tout changement relatif aux modalités des aides et régimes d'aide mis en place.

Article 4 : Engagements de la Région

La Région s'engage à octroyer des aides en conformité avec les aides ou régimes d'aides mis en place par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et dans le respect de la réglementation relative aux aides d'Etat. L'aide attribuée par la Région intervient en complément de l'aide accordée préalablement par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale conformément à l'objet de l'article 1^{er} à l'exclusion de toutes autres opérations.

Les aides régionales apportées par la Région dans le cadre de cette convention ciblent les règlements d'intervention, appel à projet, dispositifs régionaux relevant de l'immobilier d'entreprises.

Article 5 : Engagements financiers

Les fonds engagés par la Région sont complémentaires à ceux attribués par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.



Article 6 : Modalités de contrôle

L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale effectuera un contrôle sur le respect de l'utilisation des régimes d'aides et des aides qu'il a mis en place ainsi que sur l'utilisation des régimes communautaires relatifs aux aides d'Etat dans le cadre de l'attribution des aides régionales. A cet effet, la Région devra transmettre à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale tous documents et tous renseignements que celui-ci pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Article 7 : Résiliation

La convention sera résiliée de plein droit et sans indemnités par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale en cas de :

- Manquement total ou partiel de la Région à ses engagements,
- Inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par la Région à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale,
- De non-présentation à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale des documents mentionnés à l'article 6 ou dont il a demandé communication,

La convention sera résiliée de plein droit et sans indemnités par la Région en cas de manquement total ou partiel de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à ses engagements.

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de sa signature par les deux parties jusqu'au 31 décembre 2028.

Article 9 : Règlement amiable

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quel qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations aux fins de résoudre tout différend.

Article 10 : Juridiction compétente

A défaut de règlement amiable, visé à l'article 9, le tribunal administratif de Besançon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Article 11 : Dispositions diverses

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant, sous réserve de l'absence de modification de l'économie générale de la convention. Celui-ci précisera les éléments modifiés mais qui ne pourront remettre en cause l'objet de la convention tel que défini à l'article 1^{er}.

Fait à, le

Le Président

La Présidente du Conseil régional
de Bourgogne-Franche-Comté,

Marie-Guite DUFAY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés : 13
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
22/02/2023

Objet de la délibération

Construction d'un gymnase
sur l'ancien territoire de la
CCMO2L

EXTRAIT DU R

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 28 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet)

Autr présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. PENZES Eric (Rochejean)

Absents : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean)

Le Président rappelle qu'aujourd'hui sur le territoire de la CCLMHD, il n'existe qu'un seul gymnase adossé au collège de Mouthe qui a été construit par le Département du Doubs. Cet établissement sert à l'enseignement du sport pour les élèves du collège et il est mis à disposition de toutes les associations sportives du territoire, le soir et les week-ends. De fait il est très utilisé et il ne permet plus de répondre à toutes les demandes.

Pour améliorer la situation, la communauté de communes envisage la construction d'un nouveau gymnase sur l'ancien territoire de la CCM02L.

L'exposé entendu, les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité décident :

- De valider le principe de construction d'un gymnase sur l'ancien territoire de la CCM02L ;
- D'autoriser le Président à lancer les études nécessaires à cette construction et notamment une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Fait et délibéré les ans, jours et mois
sudsits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés : 13
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
22/02/2023

Objet de la délibération

Intérêt Communautaire
Gymnase sur le territoire de
l'ancienne CCMO2L

EXTRAIT DU R I D : 025-200069565-20230228-2023_032-DE

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 28 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Mouthé, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emille (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabiel), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageols), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet)

Autre présent : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthé), M. PENZES Eric (Rochejean)

Absents : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean)

Le Président rappelle que par délibération du 18 décembre 2018 le conseil communautaire a défini l'Intérêt Communautaire (IC).

Pour la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipement culturels et sportifs seuls le stade de saut à ski de la Côte Feuillée situé sur la commune de Chaux-Neuve et l'espace des Vallières dont notamment l'accueil de manifestation et d'activités socioculturelles ont été définis d'IC.

Par délibération de ce jour il a été décidé de valider le principe de construction d'un gymnase sur l'ancien territoire de la CCMO2L mais pour cela il faut que la communauté soit compétente.

Pour le devenir le conseil communautaire doit prendre une délibération rendant d'IC ce futur gymnase. Lors de la conférence des maires organisée le 14 février dernier aucun maire ne s'est opposé à cette idée. Le Président propose donc que la construction, la gestion et le fonctionnement du futur gymnase situé sur le territoire de l'ancienne CCMO2L soit reconnu d'IC.

Le conseil communautaire après avoir entendu les explications décide à l'unanimité :

- De valider d'intérêt communautaire le futur gymnase qui sera construit sur l'ancien territoire de la CCMO2L.
- De confirmer la définition de l'intérêt communautaire comme ci-dessous

COMPETENCES STATUTAIRES	PROPOSITION D'INTERET COMMUNAUTAIRE
Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.	<ul style="list-style-type: none"> • en matière « d'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » : - Accompagnement des études liées à la mobilité



<p>Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • en matière de « <i>politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire</i> » : Sont d'intérêt communautaire : <ul style="list-style-type: none"> - Observatoire du commerce et de l'artisanat - Avis communautaires au regard de la réglementation applicable à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)
<p>Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • en matière de « <i>protection de l'environnement</i> » : 1- Compétences Hors GEMAPI sur les bassins versants du Haut Doubs et de la Loue, les actions suivantes : -La lutte contre la pollution -La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques -L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques -L'exploitation, l'entretien et l'aménagement des ouvrages hydrauliques à acquérir en raison de leur lien avec l'exercice des compétences de la Communauté en matière de GEMAPI et de protection et mise en valeur de l'environnement, telles qu'énoncées aux trois alinéas précédents 2- Compétences Hors GEMAPI sur les bassins versants de l'Ain et de l'Orbe, les actions suivantes : - la mise en œuvre ou la participation à des actions visant à gérer les eaux de ruissellement et l'érosion des sols pouvant impacter la ressource en eau et les milieux aquatiques non urbains ; - la mise en œuvre ou la participation à des actions visant à améliorer la qualité de l'eau ; - la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines, ainsi que la mise en place et l'exploitation de dispositifs de suivi de ces ressources en eau, des milieux aquatiques et des milieux annexes du bassin versant dans le cadre de programmes portés par la structure ; - l'animation, la sensibilisation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eaux et des milieux aquatiques. 3-Autres : Installations nécessaires à la production d'énergie propre sur les biens dont la Communauté est propriétaire
<p>Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • en matière de « <i>politique du logement social</i> », sont d'intérêt communautaire : L'animation d'une stratégie foncière intercommunale en faveur de la production de logements Les opérations OPAH et toutes actions visant à une répartition équilibrée du logement social sur le territoire de la CC (programmation assistance au montage de dossiers, contribution financière selon une enveloppe qui sera fixée annuellement par l'organe délibérant) La réalisation de toutes études et analyses générales liées au logement et à l'habitat intéressant l'ensemble du territoire communautaire. Élaboration et mise en œuvre du PLH
<p>Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • en matière « <i>d'équipements culturels et sportifs</i> » : Stade de saut à ski de la Côte Feuillée situé sur la commune de Chaux-Neuve, Espace des Vallières dont notamment l'accueil de manifestations et activités socioculturelles <u>Le gymnase situé sur le territoire de l'ancienne CCMO2L</u> • en matière « <i>d'équipements scolaires</i> » : Aucun équipement scolaire n'est reconnu d'intérêt communautaire



Action sociale

- *en matière « de petite enfance »*
Mise en place, suivi et participation
Mise en place, suivi et participation financière au PEL
Animation du relais d'assistance maternelle
- *en matière de « personnes âgées »*
Maisons de santé à créer et hébergements pour seniors adossés à ces maisons ou formant un pôle social cohérent

De dire que cette délibération annule et remplace la délibération prise le 18 décembre 2018.

D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
suscits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés : 13
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
22/02/2023Objet de la délibérationRefacturation de personnel
au SMIXT2LEXTRAIT DU REGISTRE
ID : 026-200069565-20230228-2023_033-DEdes DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 28 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le vingt-huit février à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Mouthé, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Denis POIX-DAUDE

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loulet)

Autre présent : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthé), M. PENZES Eric (Rochejean)

Absents : M. MOREL Michel (Jougne), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Ste Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. PERRIN Daniel (ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean)

Le Président rappelle que le Syndicat Mixte des Deux Lacs n'a pas de personnel directement recruté pour assurer son fonctionnement.

Il s'appuie exclusivement sur les fonctions support de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs.

Une convention entre le Syndicat et la CCLMHD avait été validée par délibération du 05 décembre 2019. Elle expliquait les termes dans lesquels les moyens humains, mais aussi matériels de la CCLMHD, viennent soutenir le fonctionnement du Syndicat et fixait le montant de ces prestations à 16 500€/an.

Elle précisait également que le montant de la refacturation induite pouvait être modifié au regard du volume de travail fourni.

Ces explications entendues, le conseil communautaire à l'unanimité :

- Valide le montant de la participation 2022 à 25 730 € ainsi qu'une nouvelle convention applicable au 01 janvier 2023 et qui fixe le montant des prestations à 26 000 €/an.
- Autorise le Président à signer les documents relatifs à la facturation de la prestation 2022 ainsi que la convention pour 2023 et les années suivantes

Fait et délibéré les ans, jours et mois
sudsits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
J.M SAILLARD